

**PROCES-VERBAL REUNION D'INFORMATION PREALABLE AU PUBLIC DU 21 JUIN 2024
SALLE LES FALIJES A 5300 NAMECHE**

DOLOMIES DE MARCHE-LES-DAMES (LHOIST) – PROJET GLOBE

ORATEURS :

PEPS communication	Madame Bénédicte ROBERT – Modératrice
DOLOMIES DE MARCHE-LES-DAMES	Sébastien STELLA – Directeur du site de Namêche Christian DECONINCK – Directeur et porteur du projet Lucile DE MOT – Experte permis Laurence INDRI – Relations extérieures
BUREAU D'ETUDES TRACTEBEL	Clémentine PROUTEAU – Experte environnement
COMMUNE	Claude EERDEKENS - Bourgmestre

PRESENTATION DU GROUPE LHOIST (Christian Deconinck)

LHOIST est un groupe belge qui travaille depuis plus de 100 ans dans le secteur des minéraux. Le groupe est réparti sur 75 sites en Europe avec plus de 3000 collaborateurs sur 45 sites, en Amérique du nord avec plus de 1600 collaborateurs, 10 sites au Brésil et 5 sites en Asie.

Le groupe est actif dans le secteur de la sidérurgie (1/3 du portefeuille clients), dans la construction et également dans le papier, l'agriculture, les travaux de génie civil, la filtration de l'eau, la verrerie, la chimie .. bref des secteurs essentiels pour des produits de la vie quotidienne.

Les minéraux, la chaux et la dolomies sont essentiels à bon nombre de produits de notre vie de tous les jours car entrant dans leur processus de fabrication (verre, acier..)

En Belgique, ce sont 4 sites de production Hermalle sous Huy, Rochefort (Jemelle), Philippeville (Merlemont), Marche-les-Dames et les centres décisionnels Groupe Lhoist Western Europe (près de Louvain-la-Neuve) et un des 2 centres R&D du groupe qui regroupent à eux seuls 10% des travailleurs du groupe.

PRESENTATION DES DOLOMIES DE MARCHE-LES-DAMES S.A. (Sébastien Stella)

Marche-les-Dames est un site stratégique car ses installations sont situées à proximité du gisement, proche de grands axes : RN90- Meuse, E42, E411, voie ferrée Namur-Liège.

Le site est exploité depuis 1902 sur Andenne et Namur, à cheval sur les deux communes : la carrière de Wartet sur Andenne et la carrière de Dolomeuse sur Namur.

En chiffres, ce sont 150 personnes, une activité de 3.8 millions de tonnes en 2023, 2,2 tonnes concassées et 75% des produits expédiés par bateaux contre 25% par camions.

Les activités de la carrière : forage, minage, concassage (réduire la dimension des pierres par concassage primaire et secondaire), le criblage (tamis pour trier par dimensions), le broyage, le lavage, le séchage, la mouture, l'envoi par bateaux ou camions.

PRESENTATION DE LA DEMANDE DE PERMIS (Lucile De Mot)

La demande comprendra trois volets :

- Le renouvellement de 80 autorisations dont 5 arrivent à échéance
- La régularisation de certaines activités non autorisées (déjà existantes)
- Le projet GLOBE

Les autorisations sont illimitées en ce qui concerne l'extraction, les installations et le concassage-criblage.

L'OBJET DE LA DEMANDE

1. Le traitement de la pierre : traitement postérieur dans le permis comme les deux installations de concassage-broyage séchage (CBS) et le concassage fine mouture (FM). L'entreprise dispose d'un brûleur pour sécher la pierre avant le broyage (repris dans la demande de permis)
2. Concassage de fine dolomie (CFD), pas de broyeur. Tri par calibres souhaités
3. Les installations mobiles : deux cribles mobiles (Sépulcre et Terril 2). Le concasseur primaire mobile sert à enlever l'argile et à concasser.
4. Le stockage des pierres du site, de trois manières :
 - a. en silos
 - b. le hall de stockage
 - c. en vrac au sein de l'usine
5. la gestion des eaux (les eaux souterraines, la prise d'eau qui fera l'objet de la demande, les eaux boueuses récupérées vers la clarification, en cycle fermé (objet de la demande également)
6. Le rejet des eaux usées. L'eau d'exhaure sera pompée et rejetée dans le ruisseau Haigniaux puis vers la Meuse (eau propre)
7. La maintenance et l'entretien (piézomètres, contrôle des nappes aquifères), les transformateurs électriques, le stockage des explosifs, les ateliers d'entretien, la station-service pour les engins, le pont-bascule, la station de lavage vers la rue Chevalier, le dépôt de gazoil, le parc à conteneurs avec les déchets triés, les bâtiments sans permis à régulariser.

PRESENTATION DES INCIDENCES ENVIRONNEMENTALES (Laurence Indri)

Une importance particulière est portée sur la discussion avec les gens afin de prendre en compte leurs avis. Il est en effet important de se pencher sur les possibles soucis à la source (vibrations, bruit, enregistrement des tirs). Un bardage a par exemple été prévu pour anticiper sur l'aspect bruit, des asperseurs d'eau sur les pistes, les stocks ou les tapis pour les poussières, des filtres sont présents lors du traitement de la pierre. Dans les stocks usine par exemple, un cri du lynx a remplacé le bip de recul (bruit moins agressif), pour le chargement des bateaux, les quais sont adaptés suivant la granulométrie et la distance avec les habitations riveraines afin que le bruit soit perçu le moins possible.

L'entreprise sera également attentive au charroi et à la propreté après son passage grâce à des balayeuses, des contrats-cadres assureront la sécurité avec les transporteurs (notamment au niveau de la vitesse des camions).

L'entreprise a également des responsabilités envers la biodiversité pour laquelle elle participe déjà depuis 2015 au programme LIFE IN QUARRIES pour la gérer au sein de ses carrières. Elle continue ses efforts en ce sens via une charte signée avec la Ministre TELLIER afin d'assurer encore pour 15 ans la biodiversité au sein de ses carrières (mares temporaires pour les amphibiens, pelouses calcaires, prairie en fauche tardive, abris, protection de la flore).

Pour le futur, la société tient également compte l'aspect de réaménagement de la fosse ainsi que le démantèlement des installations. L'aspect énergie est également important avec un volet renouvelable (un champs de panneaux solaires a été installé sur 4,4 hectares permettant que 80% de l'énergie produite soit utilisée en auto-consommation).

Enfin, les Dolomies de Marche-les-Dames, c'est également le soutien de projets et activités pour les communautés locales.

Quant à l'aspect communication, tout est mis en œuvre pour communiquer vers l'extérieur : un comité d'accompagnement entreprise/Ville/riverains qui se tient 4x par an, les toutes boîtes qui sont déjà prévus notamment pour annoncer les étapes du chantier.

PRESENTATION DU PROJET GLOBE (Christian Deconinck)

De par le changement climatique pour lequel nous sommes tenus de nous adapter, l'objectif de réduction de CO2 de -55% imposé par l'Europe est à atteindre d'ici 2030 sur base des taux calculés en 1990. Toujours pour l'Europe, la neutralité carbone est à atteindre d'ici 2050.

La production de chaux et de dolomie, qui est essentielle, émet beaucoup du CO2 par nature. La pierre, chauffée à plus de 1000 degrés, émet du CO2 de combustion par le combustible utilisé (33%) et du CO2 dit « process » par la réaction de décarbonation la dolomie minérale (66% des émissions). Pour réduire ces chiffres, il faudrait fabriquer de la dolomie bas carbone qui servirait notamment à fabriquer ensuite de l'acier « vert » c'est-à-dire plus environnementalement durable. Une demande de ce type d'acier est notamment souhaitée par une partie du secteur automobile par exemple, pour construire les voitures de demain.

Ce serait, avec le projet GLOBE, la première dolomie bas carbone de Belgique.

En phase 1 du projet, il sera nécessaire d'avoir un four efficace qui utiliserait de l'oxygène pour atteindre, face aux 20 à 25% de concentration de CO2 habituels dans les gaz émis à la fabrication, un niveau de 90% de concentration de CO2 afin qu'il ait les caractéristiques nécessaires pour être capturé et transporté. Ce four serait juste à côté de la carrière, il ne nécessiterait donc pas de transports de matières par camion depuis l'extérieur. Ce four est efficace à (~ 80%) et serait utilisé d'abord avec du gaz comme combustible puis avec de la biomasse durable. Le Co2 serait ensuite capturé afin d'être stocké sous la mer dans des anciens gisements gaziers.

En phase 1 du projet seraient donc installés le four à oxyfuel (700 t de dolomie cuite par jour) et les stockages des pierres et de dolomie cuite, les installations du gaz naturel et de la biomasse ainsi que les installations de tests de l'oxygène. Ceci permettrait, avec un premier investissement estimé à 150.000.000€ une réduction de 15 à 30% du CO2 à la tonne.

En phase 2 du projet, vers 2028, il serait question de capture du CO2 et de son transport par gazoducs ou bateaux. Il serait alors question d'une réduction de 80% du CO2 émis à la tonne de dolomie produite, ce sera la dolomie bas carbone. Cette phase 2 pourrait être menée grâce à un nouvel investissement de 100.000.000 €.

En terme d'emploi, ce seront des dizaines de postes internes et externes qui seraient occupés durant de la mise en place du projet et, à terme, 15 postes qui seraient liés au fonctionnement du projet une fois implémenté au sein des Dolomies de Marche-les-Dames à Namêche.

Pourquoi le choix de Marche-les-Dames ? il y a ici, un gisement de qualité, l'entreprise est belge, les quantités de CO2 à capturer sont significatives pour une connexion à un réseau CO2 (Fluxys a notamment pour objectif de construire des réseaux de transports proche du site) , le projet est bon pour la Wallonie qui veut décarboner son industrie, la situation d'Andenne est idéale, le projet est complémentaire à d'autres projet du groupe, en Belgique nous avons d'excellentes universités et écoles techniques qui pourront fournir du personnel de pointe, les autorités soutiennent le projet.

LE TIMING tel que planifié dans le cadre du projet

- RIP le 21/06/2024
- L'étude d'incidences sur l'environnement (EIE) pour fin novembre 2024
- La demande de permis prévue pour fin 2024
- L'enquête publique prévue début 2025
- La décision des autorités relative au permis attendue en juin 2025
- La décision finale d'investissement de LHOIST estimée à l'été 2025

- Le démarrage des opérations prévu à la rentrée 2025 (démontage du garage, création des pistes, génie civil bâtiments)
- 2026 montage des installations, parkings, bâtiments
- Interconnexion des bâtiments début 2027
- Mars 2027 démarrage
- Première production de dolomie cuite prévue en 2027
- 2028 : timing estimatif pour une nouvelle demande de permis pour la phase 2

PRESENTATION DE L'ETUDE DES INCIDENCES SUR L'ENVIRONNEMENT (Clémentine PROUTEAU – Tractebel)

Pourquoi une étude des incidences sur l'environnement ? Pour pouvoir alimenter la décision sur base objective avec des éléments concrets, scientifiques et justifiés. Notre bureau d'études est vraiment expérimenté en la matière car nous avons déjà l'agrément depuis 1988. Tractebel c'est plus de 150 ans d'expertises et nous avons beaucoup d'experts dans des domaines très différents comme vous pourrez le voir. Cela nous permet d'avoir une équipe vraiment spécialisée dans différents domaines d'études. Et nous avons effectué plus de 250 études d'incidences. Donc notre bureau est à Namur, donc nous sommes vraiment locaux. Notre bureau de Namur est spécialisé dans les aspects de permitting, d'étude d'incidences. Mais nous faisons aussi de la modélisation et des études très pointues, notamment en biodiversité, qui est un des aspects qui a été cité par Madame Indri tout à l'heure. Et nous avons aussi un pôle d'aménagement du territoire qui est en lien avec les parties prenantes. Lorsque nous avons été désignés par la région Wallonne dans le cadre de ce projet, ils ont évidemment vérifié que nous étions compétents pour étudier ce projet. Vous voyez donc les différentes thématiques sur lesquelles nous sommes compétents et notamment dans ce projet, les procédés industriels relatifs à l'énergie (nous sommes typiquement dans ce cas de figure), mais aussi les procédés industriels de transformation de la matière. Je suis donc très loin d'être seule pour mener à bien cette étude. Il y a toute une équipe avec des expertises qui vont se combiner puisqu'il faudra se pencher sur les aspects de mobilité, le transport des marchandises, mais aussi les aspects du sol avec les stockages, les bruits, les vibrations. Et donc, comme vous pouvez le constater, il s'agit d'une composition d'experts qui étudieront chacune des thématiques du projet, pour ces incidences vis-à-vis de l'environnement, avec également une coordination des aspects entre eux. Alors pourquoi est-ce que l'on est amenés à faire cette étude ? Parce qu'il y a un cadre réglementaire avec ce fameux four de nouvelle génération. Ainsi, dans ce cadre, le four est soumis à une législation particulière qui relève d'une rubrique du Code de l'environnement en Wallonie. Du coup, la procédure d'étude des incidences doit être effectuée pour cet établissement sur le four en question. Alors, qu'est-ce que l'étude des incidences sur l'environnement ? Comme je l'ai dit, nous sommes vraiment indépendants. Nous intervenons bien sûr pour le demandeur/porteur du projet, dans le sens où nous étudierons son projet. Mais nous sommes à l'écoute du public aussi et surtout. C'est-à-dire que si vous connaissez les éléments du site qu'il serait vraiment important d'étudier, de regarder moi je ne sais pas moi... par exemple, une espèce qui est particulière et qu'il faudra préserver dans le cadre du projet. Nous sommes à votre écoute aujourd'hui, c'est vraiment le but de la rencontre pour pouvoir prendre en compte ces éléments. Et le tout va mener à un dossier que l'on proposera aux autorités. Nous allons donc regarder tous les aspects environnementaux, tous les effets possibles qu'ils soient directs ou indirects à court ou long terme, et aussi bien dans la phase chantier, quand il y aura la construction, que lorsqu'il y aura une activité et même à terme, comme cela a été évoqué, quand on démantèlera ce four dans des années. Nous étudions également les incidents sur ces aspects. Nous prendrons donc en compte les meilleures technologies disponibles. Ce sont donc en fait des guides de bonnes pratiques pour vérifier que le projet est bien aligné avec ses meilleures pratiques en matière d'environnement. Et l'étude d'incidence sera à joindre à la demande de permis qui vient de vous être présentée. Donc comme je vous l'ai dit, la participation du public fait partie de la procédure. Et notre étude d'incidence sera évaluée par le Pôle Environnement, qui est un organisme qui donne son avis sur la qualité de l'étude. Notre objectif à travers l'étude d'incidence est donc de pouvoir vous dresser un bilan complet de tous les effets possibles sur l'environnement. Donc on étudie l'environnement, on étudie les effets potentiels et on évalue, au final, si c'est acceptable ou non, au regard de la réglementation, au regard des limites d'émissions, et on propose aussi des mesures pour limiter les impacts du projet sur l'environnement. C'est ainsi que LHOIST pourrait, éventuellement, être amené réviser son projet sur base de nos conseils. Alors comment allons-nous faire ? Nous allons collecter les données qui sont disponibles sur le site de la région wallonne, des données que vous pourriez également nous fournir. Nous avons donc différentes sources. Nous identifierons les enjeux, même si bon, c'est ce qui vous a été

présenté. Il y a déjà un certain nombre d'enjeux qui se dégagent très clairement. Et puis nous évaluerons, si cela est donc acceptable, et élaborerons des recommandations et les proposerons à LHOIST à travers notre rapport pour optimiser son projet. Donc, finalement, l'étude d'incidence est un outil qui permettra d'évaluer le projet sous l'angle environnemental mais aussi légal, en termes de conformité à la législation environnementale, qui orientera le demandeur dans son projet, et pour aider également les autorités à la décision dans le traitement de la demande de permis, pour informer le public (ce document sera mis à votre disposition avec un résumé non technique qui vous permettra d'avoir soit l'étude très détaillée, soit un résumé plus synthétique et accessible). Et puis, donc cette étude elle est, c'est important et je le rappelle, menée en toute indépendance par un bureau compétent et expérimenté, et ça, c'est vraiment une exigence légale en Wallonie, et nous répondons à ces critères. Donc, au niveau du contenu, si cela vous intéresse, il y aura donc une présentation du site, du projet, on interrogera LHOIST par rapport à la justification des choix, pourquoi faire un tel choix et pas un autre. Par exemple, pourquoi le choix de ce site, même s'il y a des éléments qui vous ont déjà été donnés ce soir. Et puis, nous regarderons, comme je l'ai dit, les meilleurs standards pour vérifier que le projet y répond. Et puis, on va regarder l'ensemble des postes environnement, donc par exemple, au niveau de l'air et des odeurs, il y a des modélisations qui sont faites pour voir quels vont être les incidences, ou s'il y a des poussières comment elles sont capturées, comment, éventuellement, les bruits pourraient impacter et jusqu'où, et vérifier que tout cela, non seulement répond une fois de plus, aux normes et seuils réglementaires pour ne pas les dépasser, mais aussi pour voir si des mesures supplémentaires pourraient être mises en place pour réduire les effets sur l'ensemble de ces thématiques (paysage, sol, énergie, climat). Chacun des thèmes sera analysé. L'objectif est de pouvoir réellement éviter, diminuer et compenser les incidences négatives du projet. Et donc, comme je l'ai dit plus tôt, l'ensemble du dossier sera mis à votre disposition avec un résumé non technique.

Donc, concrètement, nous interviendrons à l'issue de cette réunion d'information du public pour réaliser l'étude. Nous avons déjà commencé. Comme on vous l'a présenté, l'objectif est de rendre l'étude d'incidences au mois de novembre. Pour un projet aussi complexe nous sommes plusieurs à travailler en parallèle sur les différentes thématiques de manière à ce que les recommandations soient rapidement à la disposition de LHOIST pour pouvoir en tenir compte dans son projet, déposer la demande de permis. Vous aurez donc accès à l'étude d'incidences lors de l'enquête publique. Et le service public de Wallonie prendra la décision, par rapport au permis, au regard de cette analyse notamment.

MODERATRICE

Merci, Madame Prouteau. Eh bien, voilà, nous avons presque respecté le timing. Nous avons mis 1h15 pour vous présenter ce projet, mais vous voyez, c'était relativement important. Et je pense que comme ça, vous avez une information qui me semble complète. Alors maintenant, nous allons commencer dans la deuxième partie de cette réunion, par les échanges que nous aimerions être très nombreux avec vous. Pour ce faire, il y a deux microphones qui seront distribués dans la salle. Ce sera beaucoup plus facile pour vous entendre. Alors, je vous demanderai d'être attentifs à bien parler dans le micro afin que tout le monde puisse vous entendre. C'est beaucoup plus agréable. Lorsque vous prenez la parole, il est nécessaire que vous donniez votre nom et votre prénom dans le but d'associer votre question à votre identité pour le procès-verbal. Donc c'est nécessaire. Je fais une parenthèse à ce propos. Nous vous avons proposé de vous inscrire à l'entrée, sur des feuilles de présence. Il ne s'agit certainement pas de contrôler ce qui est là ou ce qui n'est pas là. Mais si vous prenez la parole, nous pouvons ainsi mieux orthographier votre nom, grâce à votre inscription en début de réunion. Si vous ne l'avez pas encore fait et que vous êtes intervenu, c'est peut-être préférable de compléter cette liste en fin de réunion. Ce que je propose, c'est de poser votre question en une fois. Nous vous donnons la parole. Vous posez l'intégralité de votre question. Par rapport à votre question, ce sont les experts qui sont autour de la table, par rapport à leur expertise qui pourront vous répondre. Sachez que cette deuxième partie de la réunion est enregistrée, car la commune a la lourde tâche de faire un procès-verbal, et parfois, les interventions sont longues et bien fournies, et donc il faut absolument pouvoir se référer à cet enregistrement pour avoir un procès-verbal de la meilleure qualité possible. Ce procès-verbal sera disponible dans maximum 30 jours à la commune. Il y aura les slides qui vous ont été présentées, et enfin, de manière écrite et rédigée, la deuxième partie de notre réunion. Il n'est pas envoyé d'initiative. Si vous souhaitez en prendre connaissance, vous devez vous adresser à la commune et vous aurez, sans problème, une version papier ou une version qui pourrait vous être envoyée par mail. C'est donc à votre initiative qu'il vous est transmis. Enfin, comme je vous l'ai dit, la présentation sera disponible dès ce lundi en ligne sur le site de la commune. Si vous avez un problème, vous pouvez appeler. Alors ce que je propose ici, c'est d'avoir des échanges. Nous sommes relativement nombreux, mais j'ai vraiment envie de pouvoir donner la parole au plus grand nombre. Évidemment, tout le monde peut écouter la

conversation et intervenir dans le respect. La particularité de ces rencontres, c'est que nous nous retrouvons tous ensemble. Vous avez tous une situation spécifique car vous avez tous une adresse différente et peut-être serez-vous impactés différemment par ce projet.

Je pense donc qu'il est important que nous puissions nous écouter. S'il s'agit d'une remarque positive, voire parfois négative, ou une inquiétude. Je pense que nous devons être ouverts au dialogue et que chacun puisse s'exprimer en toute liberté. Il n'y a pas de bête question. Et je pense qu'il est important de se le dire. Je vais donc faire en sorte que les informations que nous vous donnons soient aussi claires que possible. Alors si finalement vous ne comprenez pas la réponse, n'hésitez pas à le dire. Et moi-même, j'essaierai parfois de remettre l'orateur dans le droit chemin, s'il devient trop technique. Eh bien, ce que je propose c'est de rester dans le sujet de la réunion. Parce que cette réunion est trop importante entre autre, pour Tractebel. Nous ne dévierons donc pas sur les autres sujets qui concerneraient éventuellement la commune ou autre, même si parfois on est tenté de le faire. Nous devons essayer de concentrer notre intérêt sur le projet qui vous a été présenté. Enfin, après, nous pourrons prendre un verre tous ensemble. Ce sera évidemment l'occasion de se désaltérer et d'avoir des échanges. Mais peut-être que pour certains d'entre vous, c'est l'opportunité, si vous avez une situation plus particulière ou si vous avez une situation plus délicate, et bien, les responsables de LHOIST sont là pour vraiment avoir une relation peut-être plus personnelle avec vous et essayer de trouver une solution à votre éventuel problème qu'il est parfois un peu difficile d'énoncer en public. Alors là, n'hésitez pas après vous aurez l'occasion de le faire si vous le souhaitez. C'est terminé. Je ne dis plus rien. Je vous écoute. Il suffit donc d'entamer cette session en levant la main pour prendre la parole. N'oubliez pas de donner votre nom et votre prénom.

Emmanuel DENIS

Bonjour. Je suis Emmanuel DENIS. J'habite à Wartet, sur les dessus de la carrière Dolomeuse, pas loin du château-ferme. Je tiens à féliciter les établissements LHOIST pour leurs investissements dans les projets environnementaux et d'améliorer la situation de nous tous. Une chose me fait peur, c'est que, lors des consultations préalables, les habitants du plateau de Wartet se plaignaient beaucoup du bruit, notamment du bruit nocturne. Depuis la suppression des anciens fours, force est de constater que la situation s'est nettement améliorée de ce point de vue. Ce qui fait craindre que quand on va réinstaller des fours, on se retrouve devant la même situation. Je ne sais pas si le fait d'avoir une bande transporteuse qui va partir d'un côté à l'autre et en plus avec la carrière qui s'est fort élargie, donc les bruit risquent de monter plus fort jusque sur le plateau de Wartet. Avant, il y avait des bruits où par exemple, la nuit, on entendait déverser des pierres, euh.. comme si on était dans ma cour. Comme cela arrive souvent lorsque le vent vient du sud-est, donc quand il fait beau et donc quand on ouvre les fenêtres pour dormir aussi ce qui pose problème. Donc je ne sais pas si les fours fonctionneront toute la nuit, je suppose que ce sera comme les anciens fours, en permanence, donc les bandes transporteuses fonctionneront tout le temps, et le chargement des pierres fonctionnera toute la nuit aussi. C'est une grande question que je me pose. C'est le gros point d'interrogation à ce niveau-là.

MODERATRICE

Merci Monsieur Denis. Alors peut-être M. DECONINCK, vous qui êtes à la tête de ce nouveau projet. Par rapport au bruit, première réponse et peut-être aussi par rapport aux horaires de fonctionnement auxquels il faudra s'attendre.

M. DECONINCK

Merci pour votre question.

Peut-être d'abord niveau du bruit. Sachez que c'est un élément de l'étude d'incidences qui va être menée. Nous avons donc demandé à notre bureau d'étude qui travaille sur le sujet et au fournisseur de four de fournir les données nécessaires pour réaliser une carte du bruit. C'est donc un élément que l'on intègre dès le départ dans l'étude d'incidences. Arrêtez-moi si je suis trop technique. Mais le four est complètement différent de ce que vous avez pu connaître. En fait, les anciens fours de Sinterco c'était neuf petits fours. Ici, nous n'avons qu'un seul gros four. La logique de chargement est différente. Le dessus des bâtiments est bardé. Je pense qu'on pourra discuter un peu plus avant pour les éléments plus techniques. Il faut un peu effacer ce que vous avez connu. La technologie ici est différente.

L'intérêt de la bande transporteuse est d'utiliser moins de manutention avec des engins qui sont si bruyants. Chaque fois que l'on manipule, que l'on recule, on en a discuté tout à l'heure (Madame INDRI a mentionné le cri du lynx). Et donc ce sont des moteurs électriques avec une bande qui fait peu de bruit.

Mais, effectivement, il faut être attentifs à la chute du produit. C'est donc quelque chose qui sera pris en compte dans l'étude. Je suis à votre disposition pour en discuter plus en détail si nécessaire. Vous avez posé la question sur la durée, un four tourne 24h sur 24h effectivement.

MODERATRICE

Il s'agit donc d'une attention particulière par rapport aux zones de versages et éventuellement, par période de beau temps, je comprends effectivement que c'est plus gênant. Y a-t-il une autre question ? Oui madame.

Danielle JOYEUX

J'aimerais savoir si votre nouveau four innovant existe déjà quelque part ou y a-t-il une référence quelque part? Si le four n'existe nulle part, le jour où on va le mettre en route, quand il fera ses maladies de jeune chat, c'est nous qui allons peut-être bénéficier des bruits, des poussières.

M. DECONINCK

C'est une très bonne question. Oui, ce type de four existe déjà mais pas avec toutes les fonctionnalités. Je dirai qu'il existe des options que nous développerons en plus. Le four que vous voyez ressemble à une technologie MAERZ que l'on appelle des fours régénératifs (on en a des dizaines dans le groupe) Nous en connaissons donc les points sensibles auxquels il faut faire attention dans le mode de fonctionnement normal. Ce qui est innovant, c'est l'utilisation de l'oxygène (et la concentration du CO2). Et c'est là où nous avons notamment nos équipes d'ingénieurs qui vont travailler plus en détail et ça se fait en parallèle ici de la demande de permis et nous aurons une attention particulière à cet élément-là.

L'élément innovant du four, c'est combiner quelque chose qui est existant mais avec une fonctionnalité et une option en plus qui nous va nous permettre de préparer la décarbonation. Ce n'est pas l'intégralité du concept qui est nouveau. Et c'est pourquoi, par exemple, vous avez vu qu'il y a des phases en fonctionnement normal qui sont bien connues et des tests à l'oxygène. On ne va pas comme ça, partir du jour au lendemain, sur un nouveau concept sans avoir essayé les choses proprement.

MODERATRICE

Et ce four existe en Belgique, Monsieur Deconinck ou à l'étranger?

M. DECONINCK

Oui, pour le fonctionnement de base, (sans oxygène) il y a un four similaire, en termes de technologie, notamment dans l'usine de Jemelle. Mais déjà, avec une conception d'il y a 25 ans. Les choses se sont améliorées depuis. On en a développé aussi récemment ailleurs dans le groupe.

MODERATRICE

Très bien, merci beaucoup. Y a-t-il une autre question ? Oui, monsieur devant, donnez-nous votre nom.

DANIEL GORANE

Daniel Gorane. J'ai une question. C'est surtout pour Madame Prouteau. Vous représentez ici TRACTEBEL. J'aurais aimé savoir, après avoir fait votre étude d'incidences de l'environnement, quand vous aurez donné votre accord à ce projet, y a-t-il un suivi des contrôles des mesures sur, précisément, ces éventuelles nuisances, c'est-à-dire le bruit, les vibrations, les poussières, etc. Maintenant, est-ce que ces mesures, si vous les faites, est-ce que c'est vous qui les détenez ou bien vous les remettez à la Région wallonne? Et la Région wallonne, qu'en fait-elle ? Les transmet-elle, entre-autre, à la commission des riverains dont je fais partie, et qui ne reçoit jamais rien de la Région wallonne, et qu'il leur faut généralement six mois, si pas plus, pour avoir des résultats. Donc, quand le mal est fait, on sait que six mois plus tard qu'il y a eu un mal quelque part. Merci pour votre réponse.

C. PROUTEAU - Tractebel

Merci pour votre question. Premièrement, je tiens à préciser que nous ne donnons pas notre avis dans le sens où nous ne disons pas que le projet doit être réalisé ou non. Nous, c'est le projet tel qu'il est prévu. Nous avons parlé du bruit. Je ne suis pas intervenue pour répondre, mais il y a une étude spécifique sur le bruit. Et donc, dirons-nous, d'après la cartographie, d'après les simulations qui sont faites, le bruit respectera les limites imposées par la législation. Mais c'est tout. Nous ne donnons pas plus d'avis que cela. C'est déjà une première chose. Nous ne donnons pas l'accord ou le désaccord sur le projet. C'est très important. On ne fait que vérifier la conformité par rapport à la législation et vérifier que tous les aspects sont bien couverts. Après, par rapport à votre demande, notre champ d'intervention c'est d'étudier le projet tel qu'il est prévu et après, lorsqu'il est mis en oeuvre, ça n'est plus nous qui intervenons. Comme vous avez pu le constater au cours du processus, c'est la Région wallonne qui donne le permis et donc c'est la Région wallonne, qui éventuellement, au travers de la Police de l'environnement, Département Polie et Contrôle (DPC), à ce stade, qui peut, si elle estime qu'il y a un risque ou une plainte, une demande de contrôle, justifiée, à ce moment-là il peut y avoir un contrôle. Mais nous, nous ne sommes plus du tout dans le processus une fois que nous avons déposé l'étude d'incidences. Notre travail s'arrête à étudier le projet.

MODERATRICE

Merci pour votre question et votre réponse, Madame Prouteau, parce que je pense que c'est très, très important. Un bureau d'études tel que Tractebel va faire des recommandations et aura un regard critique et objectif sur ce que propose LHOIST. Après, c'est à la Région wallonne de prendre ses responsabilités. C'est vraiment important, dans les recommandations, soit LHOIST suit les recommandations de Tractebel et modifie son projet, mais si Tractebel propose quelque chose et que LHOIST dit « *non, je ne tiens pas à suivre cette recommandation* », il doit se justifier. Il doit justifier pourquoi il n'est pas d'accord d'améliorer sa situation, de diminuer son impact, de réduire son impact.

C'est donc vraiment important. Et puis, effectivement, par rapport au contrôle, on peut toujours avoir la police de l'environnement, mais Monsieur Stella, est-ce que vous envoyez, par exemple, parfois, est-ce qu'il y a un monitoring de vos installations, est-ce que vous avez un contrôle régulier ou bien est-ce que vous n'avez un contrôle que quand vous avez des plaintes ? Ce sont des contrôles annuels ?

Sébastien STELLA

Nous avons des contrôles réguliers, oui. Et c'est d'ailleurs quand on a des remarques ou alors, lors des commissions, on peut vérifier directement nos monitorings, oui, on fait un suivi régulièrement, pas forcément annuellement, mais on surveille régulièrement notre impact pour les riverains.

MODERATRICE

Et donc vous avez un registre qui est disponible, éventuellement, pour la police de l'environnement, lorsqu'elle vient faire un contrôle. Oui. Mais la Région wallonne n'a aucune obligation de fournir ces informations-là aux citoyens ? Comment est-ce que ça s'explique ?

Lucile DE MOT

Non. En effet, la commission d'accompagnement est un organe indépendant, dirai-je, de l'autorité. Il n'y a donc aucune obligation de la part de la Région wallonne de fournir des informations. Maintenant, tous les riverains peuvent interroger les autorités sur les autorisations qui sont délivrées à l'exploitant, et éventuellement sur le résultat des contrôles. A charge alors de la Région wallonne de répondre. C'est ce qu'on appelle le droit d'accès à l'information qui est inscrit dans le code de l'environnement.

MODERATRICE

D'accord. Donc, Monsieur Gorane, vous devez faire du monitoring auprès de l'administration. D'accord. Y a-t-il une autre question ?

Bérançère FLAHAUX

Je vois qu'à la place des anciens fours, il y a deux montagnes de pierres. Ce sont donc des stocks de pierres. Alors, à quoi vont servir ces stocks ? Et de quelle façon seront-ils constitués ? Est-ce que c'est par des bandes transporteuses ?

MODERATRICE

Comment la pierre y est-elle amenée ? Oui. D'accord.

Bérançère FLAHAUX

Et à quoi servira-t-elle après ?

M. DECONINCK

En fait, ils seront alimentés effectivement par bandes transporteuses, directement à la sortie du concasseur, et ils serviront à alimenter le four. Donc, je m'approche du schéma. Je prends un pointeur, ce sera plus facile. Voilà donc ici vous avez ce que l'on appelle le concasseur. L'installation de concassage. Les opérations de préparation de la pierre. Et, fait, ici à la sortie, vous aurez allez avoir un tapis qui alimentera la structure que vous voyez là. D'accord. Et la pierre sera donc déversée sur ces stocks ici. Elle sera soutirée en dessous du stock. Vous avez un tapis (C'est plus difficile à voir ici) qui va remonter. Et cela alimentera, en fait, le four ici. Il y a un point de chargement et ça va être alimenté comme ceci. Donc l'avantage c'est qu'on n'utilise pas de camion, pas de chargeuse C'est un tapis transporteur qui défile avec un moteur électrique. Du coup, c'est nettement moins bruyant, il y a moins de chutes de pierres, de rechargements dans des bennes. Et tout ça est en automatique.

Bérançère FLAHAUX

Nous allons entendre le bruit des pierres. Les pierres vont tomber.

M. DECONINCK

Ce ne sera pas très différent des pierres qui tombent pour le moment ici en fait, au pied de ce que nous appelons le mur chez nous. Dans la cour qui sort du concasseur. C'est simplement la destination qui sera différente. Si vous voulez, pour l'instant, quand on produit, la pierre elle tombe ici à l'extérieur dans ce que nous appelons « la cour » On la reprend par engins et on la met à différents endroits. Ici en effet, au lieu de tomber ici, elle va tomber ici. Cela permet par contre d'éviter les manipulations qui auront lieu après.

Bérançère FLAHAUX

Oui d'accord. Mais enfin, pour les riverains d'en face, il y aura toujours le bruit.

M. DECONINCK

Oui, comme c'est le cas ici. Mais cela fera partie de l'étude du bruit que nous avons mentionnée plus tôt. Nous modéliserons également l'impact de cette configuration.

Bérançère FLAHAUX

Oui, et ce sera alimenté 24h/24h ça, les stocks ?

M. DECONINCK

Oui, a priori.

MODERATRICE

Donc les pierres arrivent par bandes transporteuses et repartent par bandes transporteuses. Et elles constituent des tas qui sont toujours à la même hauteur ?

M. DECONINCK

Ils le sont généralement. Je dirais, ça dépend un peu si c'est long week-end, ou en semaine. Mais ils sont plutôt dans le premier tiers ou la première moitié de la hauteur. Nous essayons de maintenir les niveaux suffisamment élevés pour ne pas créer de bruit, en effet. Mais en fin de week-end, parce qu'il n'y a pas d'activité, par exemple, de mise en stock le dimanche, cela peut être un peu plus bas.

MODERATRICE

L'objectif c'est quand-même que la bande transporteuse arrive sur un tas qui est assez haut, car alors la chute est beaucoup plus courte et fera beaucoup moins de bruit. Evidemment, quand vous avez une pierre qui tombe si le stock est complètement à vide, cela peut générer plus de bruit. Mais si on s'engage, dans la production, à faire tomber la pierre sur une plus courte distance, parce que ce que l'on enlève en bas, on le ramène en même temps en haut, vous aurez nettement moins de bruit. Ça, c'est quelque chose qui va être étudié Madame Prouteau ?

C. PROUTEAU - Tractebel

Il y a une étude spécifique qui est faite au niveau du bruit. Ce n'est pas le bureau d'études Tractebel, mais un autre sous-traitant, mais cela dit, on intègre l'étude. Nous vérifierons la qualité de l'étude et qu'elle analyse bien cet aspect. J'entends vos questions et nous serons attentifs. C'est ce genre d'intervention qui vont nourrir notre attention particulièrement.

MODERATRICE

Et vous allez étudier la situation actuelle et la situation projetée ? Madame pourra voir s'il y a une différence ?

C. PROUTEAU - Tractebel

Oui, exactement. Effectivement, on prend toujours la situation initiale, on évalue les changements qui sont effectués et on compare la situation initiale avec la situation projetée pour pouvoir comparer et déterminer si le changement est acceptable ou non.

Danielle JOYEUX

Et je dis que les pierres vont toujours démarrer du dessus.

MODERATRICE

Cela peut peut-être expliquer. Ainsi les pierres pourront être bien remontées.

Danielle JOYEUX

Le petit escalier, là, proche de chez moi. Je sais. Oui là.

M. DECONINCK

En fait, pour le moment, vous avez ici une piste ici, et vous avez un camion qui recule dans le concasseur et qui verse la pierre dans le concasseur. Toute les installations de concassage et criblage qu'a mentionnées Monsieur Stella tout à l'heure, sont dans un bâtiment qui est fermé ici. Et vous avez différentes sorties à ce bâtiment, dans le mur en béton, vous voyez ici, avec un tapis également ici aussi, et un tapis parallèle, avec différents tas qui sont déposés dans la cour. Si vous avez déjà visité Marches-Dames, c'est ce qui se trouve ici au milieu, et quand les stocks sont pleins ici, on les déplace, et on

les met ailleurs, dans la cour, où il faut alimenter notamment CBS. Ici, dans cette zone, il y avait des fours SINTERCO, qui étaient là. Et donc, on va utiliser cette zone plate maintenant pour stocker la pierre à fours. C'est en direct, sans devoir déplacer à chaque fois, mais en fait, ils viennent du même endroit. Ils sortent de ce bâtiment, mais au lieu de partir d'ici, ils vont sortir latéralement ici, pour sortir là.

Danielle JOYEUX

Les pierres, avant, elles partaient du dessus. Il y avait des rouleaux qui descendaient jusqu'au four. Ça existera encore ou pas ? par ce que là, je les entendais bien...

M. DECONINCK

Non, parce que les fours ne sont plus ici, donc plus du tout dans cette zone-là.

Danielle JOYEUX

Alors ça va. Donc c'est bien. C'est très bien

MODERATRICE

Y a-t-il une autre question ? Monsieur Denis.

Emmanuel DENIS

Est-ce que vous allez augmenter la production avec ce nouveau four là ? Et si elle est augmentée, aura-t-on une augmentation de transports en camions ? Même si c'est 75% par bateaux et 25% en camions, si la production augmente, nous aurons plus de camions. Par exemple, dans le village de BEEZ, dans la vallée de Marche-Les-Dame, cela posait souvent problème.

M. DECONINCK

Vu que le four, c'est une capacité additionnelle par rapport à ce que nous faisons actuellement, donc on a évalué, tout autre marché étant égal, que ça correspondait en termes de camions, à environ 10 camions expédiés par Jour, vers le côté Beez, et 15 camions expédiés par jour vers Namèche. Ça, c'est le pire des cas. Pourquoi je dis le pire des cas ? Quand on fait cette simulation, on considère qu'on ne fait pas d'expédition en train. Comme vous avez vu, nous avons considéré une expédition par train dans l'étude, mais elle est conditionnée au fait que le client soit capable de recevoir du train. Nous sommes occupés d'en discuter avec eux. Cela permettrait de réduire encore l'impact. Maintenant, par rapport à la situation, avant 2021, lorsque SINTERCO tournait encore, on est dans une situation où l'activité est globalement plus faible. Mais l'impact du four lui-même, si je ne tiens pas compte de tout le reste, c'est ce que je viens de vous expliquer.

MODERATRICE

Cela a répondu à votre question ?

Emmanuel DENIS

Oui.

Claude EERDEKENS

Tout simplement, devant le sentiment d'impuissance que j'ai entendu au travers de certains intervenants quant à la passivité éventuelle de la Région, je tiens à signaler que la commission d'accompagnement et la ville peuvent aussi poser des questions à la Région wallonne. Même si ce n'est pas nous qui accordons le permis mais le SPW, nous avons quand même deux législations que le Collège a souvent utilisées. La première est l'application du Décret dérivant d'une directive européenne sur le droit à l'information dans les matières environnementales. Et là, on peut obtenir, par ce biais décréto, des informations que la région ne peut pas dissimuler, et qu'elle n'a aucun intérêt à dissimuler, sauf à nourrir la théorie du grand complot et ce serait malgré tout assez dommageable. Et puis, nous avons une structure qui existe et, à

plusieurs reprises nous avons dérangé et le Gouvernement wallon et le Gouvernement fédéral en nous adressant à la CADA. La CADA est la commission d'accès aux documents administratifs. Et quand on refuse sans motif valable, lié par exemple, à un secret de type économique lié à des problèmes de concurrence, dans un dossier d'environnement, on ne peut pas soulever cette exception. Et dans ce cas-là, la commission d'accès aux documents administratifs rend un avis contraignant obligeant un ministre fédéral, un ministre régional, un ministre de la communauté française à fournir les renseignements requis. C'est donc sur le plan purement législatif ou décrétoal que je donne cette information.

Victorien CHEVEAU

Moi en fait, j'avais une question par rapport au train. Donc, dans la première partie, il n'était pas question d'utiliser le train, uniquement les camions et les bateaux. Dans le cas où vous utiliseriez le train, vous estimez à combien l'afflux ferroviaire ? Quelle quantité de trains ? Combien de trains partiront de la carrière ? Pour les nuisances ?

M. DECONINCK

Alors, quand on dit la première partie, en fait, pour l'instant, avec l'activité actuelle, on fait du bateau et du camion. L'accès à la gare existe toujours, mais il n'est pas utilisé. Nous allons donc l'étudier. Pour les hypothèses que nous avons prises pour le trafic que j'ai évoqué plus tôt, nous n'avons pas considéré le train dans le trafic. Si nous installons un train, c'est qu'il y a un marché typiquement sidérurgique pour lequel des trains peuvent partir. Généralement, ce sont des trains qui font 1 500 tonnes. Ainsi, on pourrait imaginer un, deux ou trois départs par semaine. Ça c'est l'ordre de grandeur. Allez au-delà de ça, je pense qu'avec la production d'un four, cela semble limité. Mais c'est l'étude dans les prochains mois qui nous permettra de clarifier cela, et nous pourrons revenir vers vous, s'il y a un souhait, avec ces informations-là pour le futur sachant que la gare de Marche-les-Dame doit aussi pouvoir être en capacité de recevoir, en terme d'installation, ces wagons. Mais nous avons voulu travailler le plus multimodal possible dans notre projet, car nous l'avons dit, il y a la route, mais il y a aussi le train et le bateau qui sont possibles au départ de DMLD.

Victorien CHEVEAU

J'ai une deuxième question. C'est par rapport au four. Dans la deuxième phase, le CO2 est envoyé en mer. Dans le cas où ce projet n'aboutirait pas, comment envisagez-vous réduire les émissions ? En fait, vous levez un peu le tapis pour jeter le CO2, mais si jamais, qu'avez-vous prévu en back-up?

M. DECONINCK

Donc, dans la première phase du projet, on aurait déjà une réduction de CO2 par rapport à ce que nous produisons actuellement. On a considéré un four efficace, et en utilisant le gaz, nous sommes à moins 15%, avec la biomasse moins 30%. La deuxième phase du projet, on ne pourrait la réaliser que si, effectivement, il y a moyen de transporter ce CO2. Il y a un projet que nous étudions en parallèle, sur une autre de nos usines où nous utilisons le CO2. Mais, je vais faire très simple : pour une tonne utilisée, on peut en stocker 10T. Et si on veut aller assez vite, au niveau environnemental, que pour répondre aux objectifs européens, on ne pourra pas utiliser que les solutions où on utilise le CO2. C'est pourquoi nous devons le stocker. Quand vous dites « en dessous du tapis », en fait, généralement, on utilise d'anciens puits gaziers où il remplace le gaz. Dans certains pays, c'est même utilisé pour éjecter le gaz naturel. Donc c'est vraiment séquestré et bloqué là. Et c'est pourquoi nous allons en Mer du Nord. En termes économiques, il serait bien préférable de l'utiliser directement. Mais nous n'aurons pas la rapidité nécessaire pour répondre aux objectifs que tout le monde cherche à atteindre. Les experts estiment que Le changement climatique va trop vite.

MODERATRICE

Et à terme, la technologie va évoluer et vous pensez que vous pourrez plus utiliser que stocker ?

M. DECONINCK

Sous conditions (et à très long terme). Par exemple, qu'est-ce qui limite l'utilisation dans le projet que nous avons, sur un autre site ? C'est le nombre de blocs de béton que l'on peut fabriquer. A un moment donné, le marché ne pourra pas tout prendre. Plus il y aura des solutions pour valoriser le CO2, mieux ce sera. Mais il y a encore quelques années devant nous avant que l'on ait trouvé toutes les solutions.

MODERATRICE

Juste pour revenir sur la question du train, car je voudrais donner la parole à Madame Prouteau par rapport à ça. Manifestement, vous êtes encore en plein questionnement par rapport à ça. Ça fait partie de votre étude, ou pas ?

C. PROUTEAU - Tractebel

Oui effectivement. Merci de me redonner la parole. Je voulais juste compléter, en disant que l'ensemble des comptages (parce qu'il y aura des comptages du nombre de camions, du nombre de trains,..) seront accessibles au travers de l'étude d'incidences. Il y a donc trois études très spécifiques qui sont menées dans le cas de l'étude d'incidences : une sur le bruit et une sur la mobilité. L'ensemble des données chiffrées sera accessible dans l'étude d'incidence.

MODERATRICE

Et vous ferez une simulation avec le train, qui n'existe pas aujourd'hui, mais vous simulerez cette solution-là.

C. PROUTEAU - Tractebel

Eh bien, cela fera partie des questions que l'on posera, effectivement, à LHOIST pour avoir les données dans les différentes perspectives, hypothèse trains, hypothèse 100 % camions ou bateaux.

MODERATRICE

Eh bien, je voudrais vous remercier tous pour l'attention que vous avez portée à ce projet ce soir. Vous dire que l'ensemble des questions que vous posez ce soir et que vous poserez via vos courriers pendant 15 jours, trouveront obligatoirement réponse dans le document qui sera réalisé par Tractebel, document que vous pourrez lire quand le dossier sera déposé. Vous aurez donc un grand moment où il ne se passera plus rien. Il y aura l'étude d'incidences. Mais donc, la réponse officielle à votre question se trouvera dans l'étude d'incidences qui accompagnera la demande de LHOIST. Et vous en serez avertis, il y aura des affichages jaunes et il y a des courriers qui seront envoyés dans un rayon de 200 mètres autour de la carrière. Vous le trouverez dans votre boîte, ce sera à l'initiative de la commune que cette information vous sera donnée. Ainsi à ce moment-là, vous serez informés et vous pourrez prendre connaissance des documents. Monsieur Denis, vous avez encore une question.

Emmanuel DENIS

A propos d'affichage, moi je l'ai vu hier près de la gare de Marche-les-Dames. Comme je ne passe souvent de ce côté-là. Dans le village de Wartet, je n'ai rien vu. Si vous dites à 200 mètres, nous sommes à 650 mètres à 700 mètres à vol d'oiseau, mais nous avons fortement les nuisances mais on n'est pas avertis quand il y a des enquêtes.

Pierre TONNEAU

Je m'appelle Pierre Tonneau. J'habite Namêche. Justement, à propos de l'affichage, j'aimerais savoir pourquoi les Dolomies de Marche- Les-Dames n'ont pas pu prendre en considération une demande qui avait été envoyée par le comité des riverains de Namêche concernant les invitations à cette réunion. En fait, je pense que l'entreprise s'est limitée et, évidemment, elle a respecté la réglementation de la Région wallonne pour faire son affichage mais, personnellement, je trouve qu'il s'agit véritablement d'un affichage insuffisant, et il lui avait été demandé de bien vouloir envisager un envoi toutes boîtes et notamment sur le territoire de la commune de Namêche. Bon.

Laurence INDRI

Un retour de ma part par rapport aux affichages, ça répondra également à la question de Monsieur qui habite Wartet. Il y a donc un périmètre qui doit être déterminé avec un certain nombre d'affiches qui sont posées. Alors là, désolées si elles n'étaient pas à proximité de chez vous. Cela concernait à la fois des affiches qui ont été posées sur le territoire de la ville de Namur, puisque Namur avait été déterminée comme une commune pouvant être affectée par le projet, et idem pour la commune d'Andenne avec un certain nombre de points d'affichage. Alors désolée si les affiches n'étaient pas à proximité de chez vous. En effet, nous avons mis un peu plus de chaises que vous n'êtes présents. Donc effectivement, nous pensions qu'il y aurait davantage de personnes qui seraient présentes ce soir. Donc, n'hésitez pas à répercuter l'information. Nous avons un certain nombre de brochures qui seront distribuées après cette réunion. Alors n'hésitez pas à rapporter cette brochure qui concerne le projet GLOBE spécifiquement chez vos voisins pour leur faire part du projet. Et, de toutes manières, les informations seront sur le site de la commune dès lundi et j'imagine que le PV ne tardera pas. N'hésitez pas à faire de la publicité autour de vous par rapport à ce projet.

Pierre TONNEAU

La réponse n'est pas satisfaisante. Mais enfin...Le projet vous tient particulièrement à cœur et nous le comprenons, évidemment, sur le plan économique. Mais, les nuisances que les namêchois ont subies depuis de nombreuses années et qui ont été en décroissant, ça je le reconnais, ils ont dû les supporter. Ce qui les aurait intéressés c'est de pouvoir recevoir une information en direct, comme nous nous l'avons reçue. Mais nous sommes loin de représenter l'entité toute entière ici.

Laurence INDRI

En effet, nous avons à cœur de soutenir dans nos initiatives et d'informer la commission d'accompagnement, ce qu'on a fait effectivement dès l'annonce de notre projet.

MODERATRICE

Merci beaucoup. Eh bien voilà. J'annonce que la séance se clôture. Merci à tous. Et voilà, je vous en prie, le buffet est ouvert. Bonne continuation.

CLOTURE 21H06